



Genève, le 1^{er} septembre 2021

Le Conseil d'Etat

4000-2021

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy PARMELIN
Président de la Confédération
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : ordonnance sur le stockage obligatoire des semences - procédure de consultation

Monsieur le Président,

Votre consultation relative à l'objet cité en titre nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

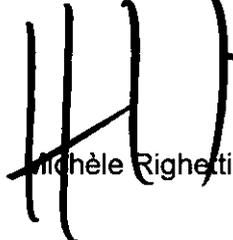
Ce projet d'ordonnance s'articule autour de la problématique de la sécurité de l'approvisionnement de notre pays en cas de crise. Cette problématique n'est pas nouvelle et a été clairement mise en exergue par la crise du Covid-19 que nous traversons.

Ainsi le canton de Genève soutient pleinement ce projet d'ordonnance, et suggère qu'à terme il soit envisagé d'étendre le principe du stockage obligatoire des semences à d'autres espèces que le colza.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Copie à : info@bwl.admin.ch